



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2018
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 12 octobre 2018

Le 18 octobre deux mil dix-huit, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes WERTHEIMER Stéphanie, BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, M.BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, GASCHET Jean-Pierre, JOUANNEAU Jacky, MICHENEAU Christian, PRIMAULT Stéphane, TERCINET Fabrice.

Absents excusés : M.QUID'BEUF Marc donne pouvoir à Mme WERTHEIMER Stéphanie. M. BEGEY Stéphane donne pouvoir à M. TERCINET Fabrice.

Absent : M. ROUSSEAU Christophe

M. PRIMAULT Stéphane a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur REBILLARD Cyril, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochains Conseils Municipaux :

Sous réserve de validation, les prochains conseils municipaux auront lieu :

- Vendredi 23 novembre 2018 à 20 h.15
- Jeudi 13 décembre 2018 à 20 h.15

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du 10 septembre 2018. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 10 septembre 2018.

Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Date	Désignation	Montant
10/09/2018	Engagement TOSHIBA maintenance/copies 2018	400,00 €
14/09/2018	Engagement OFFICE DEPOT papier pour bulletin	58,68 €
09/09/2018	Engagement CROSNIER arbustes pour secteur La Touche	152,30 €
17/09/2018	Engagement HARGASSNER changement vis chaudière école	1 990,00 €
17/09/2018	Engagement ESAT DES COURTIS repas septembre à décembre 2018	13 000,00 €
20/09/2018	Engagement BERNY petites fournitures pour tracteur	26,71 €
21/09/2018	Engagement VERDIER fleurs	430,80 €
21/09/2018	Engagement BAT TP assainissement La Touche	16 017,74 €
25/09/2018	Engagement PROUST réparation toilettes	90,00 €
01/10/2018	Engagement PRO&CIE sacs aspirateurs	32,00 €
01/10/2018	Engagement GUILLON Claude évacuation boues et épandage	1267,20 €
02/10/2018	Engagement LA SADEL jeux pour garderie + garderie transport	189,97 €
02/10/2018	Engagement EMONSITE abonnement annuel	95,00 €
05/10/2018	Engagement CARREFOUR MARKET boissons et gâteaux	40,00 €

05/10/2018	Engagement SIEIL maintenance 2018	2 294,88 €
08/10/2018	Engagement BRICOMARCHE aménagement massif La Touche	60,00 €
11/10/2018	Engagement OFFICE DEPOT fourniture de bureau	58,52 €
11/10/2018	Engagement BRICOMARCHE matériaux divers	115,85 €
11/10/2018	Engagement GIP APPORLYS abonnement annuel	50,00 €
11/10/2018	Engagement FEPP maintenance informatique école	240,00 €
16/10/2018	Engagement GARAGE DE LA GLAISE réparation camion trafic	361,42 €

Finances

Transfert d'excédent du budget annexe assainissement vers le budget général communal

Le coût de l'aménagement de sécurisation de la RD54 s'élève à un montant de 85 000 €. Le budget voté pour 2018 sur cette opération s'élève à 60 000 €. Madame le Maire propose un transfert d'excédent du budget « Assainissement » vers le budget communal pour un montant de 25 000 €, permettant ainsi de couvrir l'opération dans son intégralité sans trop impacter le budget communal. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter 25 000 € d'excédent du budget assainissement vers le budget communal.

Décision modificative n°2 – Budget Assainissement

Suite au vote du transfert d'excédent, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget « assainissement ». La décision modificative n° 2 ci-dessous est votée à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
6063 (011) : fournitures entretien...	-2 500,00		
6068 (011) : autres matières...	-2 500,00		
611(011) : sous-traitance...	-3 000,00		
6218 (012) : autres personnels...	-14 000,00		
6228 (011) : divers	-3 000,00		
672 (67) : reversement excédent...	25 000,00		
	0,00		
Total dépenses	0,00	Total recettes	

Décision modificative n°3 – Budget Communal

Suite au vote du transfert d'excédent, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour le budget communal. La décision modificative n° 2 ci-dessous est votée à l'unanimité.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
2152 (21)- 197 : installation voirie	25 000,00	021 (021) : virement de la section fonctionnement	25 000,00
	25 000,00		25 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) - opération	Montant (€)	Article (chapitre) - opération	Montant (€)
023 (023) : virement à la section investissement	25 000,00	7551 (75) : excédent des budgets annexes	25 000,00
	25 000,00		25 000,00
Total dépenses	50 000,00	Total recettes	50 000,00

Ressources humaines

Après le retour de la semaine à 4 jours, les plannings des agents de l'école ont été réorganisés définitivement. Monsieur Clémot ayant à plusieurs reprises signalé le problème des heures complémentaires récurrentes depuis la réforme des rythmes scolaires, Madame le Maire propose de délibérer pour valider les taux horaires des postes des agents de l'école. Ainsi, les arrêtés correspondants pourront être faits et nous n'aurons plus à payer des agents avec des heures complémentaires chaque mois.

Modification du nombre d'heures du poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles

Le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 20 décembre 2012, un poste d'agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 31,5/35^{ème}, afin d'assurer le poste d'ATSEM auprès des petites et moyennes sections,

Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : Agent spécialisé principal 1^{ère} classe des écoles maternelles,
Durée hebdomadaire de travail : 32,75/35^{ème},
Date d'effet : 1^{er} novembre 2018

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi selon les éléments exposés ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} novembre 2018.

Modification du nombre d'heures du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 6 juillet 2017, un poste de d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26/35^{ème}, afin d'assurer le poste d'agent technique polyvalent restauration scolaire,

Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe,
Durée hebdomadaire de travail : 27/35^{ème},
Date d'effet : 1^{er} novembre 2018

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi selon les éléments exposés ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} novembre 2018.

Modification du nombre d'heures du poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 6 juillet 2017, un poste d'adjoint

technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 27,5/35^{ème}, afin d'assurer le poste d'agent technique polyvalent garderie,

Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe,

Durée hebdomadaire de travail : 31,25/35^{ème},

Date d'effet : 1^{er} novembre 2018

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi selon les éléments exposés ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} novembre 2018.

Modification du nombre d'heures du poste d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 7 octobre 2011, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 24,5/35^{ème}, afin d'assurer le poste d'agent technique polyvalent transport scolaire,

Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique territorial,

Durée hebdomadaire de travail : 26,75/35^{ème},

Date d'effet : 1^{er} novembre 2018

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi selon les éléments exposés ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} novembre 2018.

Modification du nombre d'heures du poste d'adjoint technique territorial

Le Conseil Municipal avait créé, par délibération en date du 25 juillet 2016, un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17,5/35^{ème}, afin d'assurer le poste d'agent technique polyvalent,

Compte tenu de l'évolution et de l'importance des tâches, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service afférente au poste créé dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique territorial,

Durée hebdomadaire de travail : 23,75/35^{ème},

Date d'effet : 1^{er} novembre 2018

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi selon les éléments exposés ci-dessus. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} novembre 2018.

Intercommunalité

Transfert de compétence eau potable et assainissement

Lors des derniers bureaux communautaires à la communauté de communes, il a été proposé que chacun des conseils municipaux du territoire se prononce sur la reprise de compétence de l'eau potable et de l'assainissement par la communauté de communes. Madame le Maire informe le conseil municipal des dispositions concernant ce transfert de compétence et propose de le faire au 1^{er} janvier 2020 puisque la commune s'est préparée pour le transfert à cette date.

En ce qui concerne l'eau potable, la gestion actuelle est déjà déléguée au SIEAP, la prise de la compétence par la communauté de communes ne modifie pas le fonctionnement de la commune. Pour l'assainissement, depuis 2016, un travail sur les actifs, les finances, le personnel a été fait. Pour le budget, totalement autonome, l'impact budgétaire pour la commune est nul.

Pour les actifs, il reste à sortir du patrimoine, au prochain conseil municipal, une scie circulaire, un taille-haies, une perceuse.

Pour le personnel, le contrat avec la SAUR a fait diminuer le temps d'intervention de l'agent technique sur la station et les postes de relèvements (environ 1 mois de travail estimé), le secrétaire de mairie se chargeant de l'administration et de la facturation de ce Service Public Industriel et Commercial (l'estimation du temps varie entre 1 et 2 mois selon les besoins (avec les dossiers d'investissement en cours, pour cette année 2018, c'est plutôt estimé à 2 mois)

- **Contexte local**

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé en mars 2017 la réalisation d'une étude relative au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif. Cette étude a débuté par une analyse de l'organisation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur le Castelrenaudais. Cette analyse a été restituée aux groupes de travail en novembre 2017. Un projet d'organisation et dimensionnement des services eau potable et assainissement collectif a été présenté à ces groupes de travail en mai 2018. Enfin, un atelier participatif a été organisé en juillet 2018 sur les enjeux et les conséquences du transfert de ces compétences.

Compte tenu du fait que de nombreux contrats actuels des services d'eau potable et assainissement collectif sur le Castelrenaudais s'achèvent au 31 décembre 2019, il convient que les communes du Castelrenaudais se positionnent sur le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes du Castelrenaudais, rapidement.

- **Contexte national**

Le 3 août 2018 a été publiée la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes. Cette loi permet aux communes membres d'une Communauté de Communes de s'opposer à l'intercommunalisation de la compétence eau potable et/ou assainissement, à condition qu'avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert des compétences prend effet au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Cette loi étend le mécanisme de représentation substitution aux syndicats regroupant des communes appartenant à deux EPCI. Par conséquent, les SIAEP de la Gâtine, Marray/La Ferrière et Neuillé le Lierre/Auzouer-Touraine/Villedômer peuvent être maintenus en cas de prise de compétence eau potable par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Cette loi indique également que les eaux pluviales urbaines sont une compétence à part dont l'intercommunalisation n'est obligatoire que pour les métropoles.

Le Conseil Municipal vote à la majorité (Pour : 12 – Abstention : 2) de transférer la compétence eau potable et la compétence assainissement

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Congrès des Maires d'Indre-et-Loire du 27 novembre prochain : quatre élus y participeront.
- ✓ Projet Centre Bourg : Madame le Maire fait distribuer un document de l'A.D.A.C. pour permettre aux élus d'en prendre connaissance pour en débattre au prochain Conseil Municipal. Ce sujet ne sera pas soumis à vote.
- ✓ Agent technique : Madame le Maire informe des dernières dispositions prises pour le remplacement de l'agent technique. Elle propose au Conseil Municipal de réfléchir à une création de poste.

- ✓ Commission fêtes et cérémonies : lundi 29 octobre 2018 à 18 h 30.
- ✓ Commission CCAS : déplacée au Mardi 20 novembre 2018 à 18 h 30.
- ✓ Monsieur Jean-Pierre GASCHET informe des soucis du transport scolaire engendrés par la reprise de compétence par la Région Centre Val-de-Loire

Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 10 septembre 2018

Chaque conseiller donne un compte-rendu des différents rendez-vous et réunions auxquels il a participé (Communauté de Communes, SCOT, SATESE, SIAEP,....)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50